

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DE L'HABITAT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'enquête sur la qualité de l'habitat ». La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la DPR prévoit que : « Le gouvernement chargera l'administration d'organiser un monitoring de la qualité de l'habitat en coordonnant les sources d'information des organismes tels que la SWL, la SWCS, le Fonds du logement, ... ». Depuis quelques mois, une grande enquête sur « ce que pensent les Wallons de la qualité de leur habitat » sonde ainsi des familles wallonnes pour savoir ce qu'elles pensent de leur maison et ce qu'elles attendent de l'action des pouvoirs publics au niveau du logement. Cette enquête est financée par la Région wallonne. L'objectif principal que vous visez par là, Monsieur le Ministre, c'est de disposer d'une radiographie complète de la qualité de l'habitat afin de mener une politique pertinente. L'enquête est, nous dit-on, menée par la société TNS Dimarso. Il ne s'agit donc plus tout à fait d'une coordination des sources d'information des organismes tels que la SWL, la SWCS, le FLW, comme le prévoyait la Déclaration de politique régionale. Aussi, je me pose la question de savoir pour quelle raison cette enquête n'a-t-elle pas pu être réalisée directement par le Centre d'études en habitat durable, peut-être en collaboration avec le Conseil supérieur du logement et l'IWEPS. Toujours est-il que vous faisiez savoir, fin mars, qu'à ce stade, 2 232 entretiens complets avaient été réalisés, soit un taux de réponse de 55,6 % sur les 4 014 ménages contactés jusqu'à présent. M. le Ministre peut-il nous préciser la manière dont les ménages qui participent à cette enquête ont été sélectionnés, et sur base de quels critères ? L'enquête porte sur la description générale du logement – type, âge du logement –, la description des pièces, la qualité ainsi que la performance énergétique. Elle fera également le point sur les travaux réalisés, leur financement, les dépenses du ménage liées à leur logement. Vous souhaitez atteindre le nombre de 6 000 logements enquêtés en Wallonie. Les résultats de l'enquête sont attendus pour juillet prochain et cette cartographie devra permettre d'orienter les politiques de logement et les différents systèmes de primes. Qu'entendez-vous concrètement par là ? L'enquête est-elle menée par des spécialistes de la question ou se fonde-t-elle uniquement sur les déclarations des personnes sondées ? Quel crédit pourra-t-on dès lors lui accorder ? Le budget total de l'enquête s'élève à 826 890 euros. Un incitant de 15 euros pour chaque participant à l'enquête, sous la forme de chèque cadeau a, semble-t-il, été prévu. Ceci n'est alors certainement pas étranger au fait que le taux de réponse est très satisfaisant, pour reprendre vos termes. Pas moins de 90 000 euros seront ainsi versés aux ménages participants, rien qu'en chèques-cadeaux. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous préciser de quoi il s'agit exactement ? Dans le contexte financier actuel, n'aurait-il pas finalement été plus opportun de procéder à une actualisation, par l'administration, des données de l'enquête sur la qualité de l'habitat, réalisée il y a quelques années, soit en 2006 ? Cela n'aurait-il pas permis, éventuellement, de restreindre le coût financier d'une telle enquête ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, permettez-moi tout d'abord de préciser que la DPR prévoit également d'actualiser l'enquête sur la qualité de l'habitat menée en 2006. L'enquête en cours correspond bien à cette actualisation souhaitée par la DPR. Une enquête par sondage ne doit pas être confondue avec un sondage d'opinion, qui en est une technique dérivée et trop souvent simplifiée à l'usage des médias essentiellement. L'enquête sur la qualité de l'habitat, en procédant par la visite et l'entretien d'un échantillon représentatif de ménages-logements sur le plan statistique, permet bel et bien de récolter des informations fiables sur la qualité du logement en Wallonie. Les ménages occupant les logements sont interrogés sur des éléments factuels et aisément observables de leurs conditions de logement. Le recours au prestataire TNS Dimarso - désigné à la suite d'un appel d'offres européen - se justifie parce qu'il s'agit de la meilleure solution permettant d'obtenir ces informations cruciales sur toutes les dimensions de l'habitat tout en tenant compte des moyens humains réellement disponibles. Pour enquêter cet échantillon, il faudra plus de 6 000 heures de travail qui se doublent avec les temps de déplacements ou de prises de contact. Le prestataire dispose ainsi d'un réseau flexible de plus d'une cinquantaine d'enquêteurs qu'il déploie sur le territoire et rémunère à la prestation. Un tel travail ne pourrait, à l'évidence, être assumé par des agents de l'administration. De surcroît, les compétences de ceux-ci ne correspondent pas, et c'est logique, à ce type de tâches de récolte. Chez l'ensemble de

nos voisins, les grandes enquêtes nationales sur le logement sont réalisées selon ce procédé qui est le plus réaliste et le plus pragmatique. Les ménages sont sélectionnés selon un plan d'échantillonnage composé de strates représentatives au sein desquelles sont tirées aléatoirement des adresses sur la base d'un fichier issu du registre national et spécialement constitué aux fins de recherches scientifiques. Concernant l'incitant, outre l'effet important qu'il apporte au taux de réponse de cette enquête pour être assuré d'atteindre le nombre de l'échantillon, il est particulièrement indispensable compte tenu de la longueur de la visite de l'enquêteur dans les logements. Par le passé déjà, il avait été utilisé, notamment dans le cadre de l'enquête commanditée par mon prédécesseur que vous connaissez également. Figurez-vous que, par rapport à cette époque, le montant accordé n'a ni augmenté, ni connu d'indexation.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.